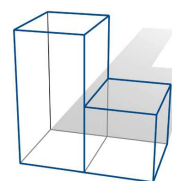


Standardisation
de l'échange de documents de soumission

vade-mecum pour architectes et ingénieurs
partie 1 : utilisation des catalogues de prestations

11 décembre 2007

CRTI - B



L'échange de documents de soumission entre pouvoirs adjudicateurs, architectes, ingénieurs et entreprises est souvent un processus laborieux :

- la rédaction du bordereau est pénible : même si l'on se constitue progressivement des bibliothèques de positions réutilisables, celles-ci sont partielles et réclament une gestion continue;
- l'analyse du bordereau et l'élaboration de la remise d'offre réclament beaucoup de vigilance. Toute erreur peut signifier exclusion de la soumission ou perte financière pour l'entrepreneur;
- l'échange des documents est rendu difficile par des formats informatiques souvent incompatibles : les bordereaux et les offres sont encore remis le plus souvent sur papier.

Pourtant, les délais imposés sont courts. Chaque intervenant doit être rapide et fiable !

L'échange standardisé est la solution proposée par le CRTI-B. Celle-ci a été élaborée à l'initiative des Entreprises et de l'O.A.I., avec la contribution de l'ensemble des acteurs de la construction. Elle se base sur des **catalogues de prestations standardisées** et des **formats et méthodes d'échange standardisés**.

Les outils étant disponibles, une démarche volontaire de chacun des acteurs est requise pour leur utilisation. L'effort est mineur, mais les effets escomptés sont considérables.

Ce vade-mecum donne les instructions d'utilisation des catalogues de prestations pour les architectes, ingénieurs et pouvoirs adjudicateurs, qui élaborent les bordereaux et le cas échéant leur propre catalogue de prestations. La seconde partie du vade mecum (à paraître en début 2008) sera consacré à l'échange de bordereaux de soumission.

Pour toute information supplémentaire, le CRTI-B se tient à votre disposition.

Utilisation des catalogues de prestations

Que faire pour participer activement à la méthode d'échange standardisée de documents de soumission ?
Comment adapter ma méthode de travail et mes outils logiciels ?

- **Utilisez au maximum les prestations standardisées officielles du CRTI-B dans vos bordereaux.**

L'utilisation des prestations standardisées du CRTI-B vous apporte divers avantages : textes approuvés par l'ensemble du secteur de la construction, textes conformes aux clauses techniques, meilleure communication entre acteurs,...

Des catalogues de prestations standardisées pour le domaine du gros oeuvre sont publiés sur le site www.crtib.lu. D'autres catalogues sont en préparation.



The screenshot shows the CRTI-B website interface. The main content area is titled 'Clauses' and includes a language selection option (français/allemand) and a list of document categories: Documents obligatoires, Documents non-obligatoires, Documents explicatifs, and Bibliothèques de prestations standardisées (circled in red). Below this is a table of 'Documents obligatoires' with columns for Nomenclature, Titre, Version, Date, Dossier, Format RTF, Format PDF, Question, and FAQ.

Nomenclature	Titre	Version	Date	Dossier	Format RTF	Format PDF	Question	FAQ
CCG 100.	Clauses contractuelles	8.00	01/09/2003	1	467 Ko	170 Ko	?	→[FAQ]
CTG 0.	Clauses techniques générales applicables à tous les corps de métiers	4.00	22/03/2002	1	98 Ko	78 Ko	?	
CTG 001.	Travaux d'échafaudage	2.00	27/06/2002	2			?	

les catalogues de prestations sont accessibles par le menu « Clauses et prestations standardisées » du site www.crtib.lu

Chaque prestation standardisée y est identifiée par un numéro unique. Ce numéro, mentionné dans les bordereaux, permettra aux entrepreneurs d'identifier sans équivoque la prestation standardisée et de lui affecter un prix, éventuellement de manière semi-automatique, car ils le reconnaîtront de soumission en soumission. Ce numéro vous permet également de gérer votre propre base de données de prix .

Un catalogue de prestations répond à un format fixe *catalogue_prestations.xml**, ce qui facilite son échange et permet sa lecture par diverses applications. En tant qu'utilisateur, il n'est pas utile de connaître en détail le format de ce fichier ni même de pouvoir le lire tel quel. A partir de ce format de référence, tout catalogue peut être converti en d'autres formats utiles.

Le CRTI-B met à disposition ses catalogues de prestations aux formats convertis rtf, csv, sylk, txt, html, et au format pdf.

*cf. document : « Standardisation de l'échange de documents de soumission » disponible prochainement sur www.crtib.lu.

005-a		m2	COFFRAGE PILIERS RECTANGULAIRES; Coffrage ordinaire, y compris soutien de coffrage et le décoffrage pour piliers rectangulaires, selon section et hauteur indiquées.
	01		SECTION <= 900 CM2;
	02		SECTION DE 901 A 2500 CM2;
	03		SECTION > 2500 CM2;
	00		SECTION à définir;
	01		H. <= 2.80 M
	02		H. <= 3.50 M
	03		H. <= 4.50 M
	04		H. <= 6.00 M
	05		H. <= 8.00 M
06		H. > 8.00 M	
00		H. à définir	
010-a		m3	BETON PILIERS RECTANGULAIRES; Mise en oeuvre de béton pour piliers rectangulaires, selon section et hauteur indiquées.
	01		SECTION <= 900 CM2;
	02		SECTION DE 901 A 2500 CM2;
	03		SECTION > 2500 CM2;
	00		SECTION à définir;

extrait du catalogue CRTI-B : ces prestations seront identifiées dans les bordereaux par leur numéro unique :
CRTIB-013-140-005-a-01-01, CRTIB-013-140-005-a-01-02, ...

- **Importez les catalogues de prestations standardisées CRTI-B dans votre logiciel de bordereaux**

1^{er} cas : votre logiciel de rédaction de bordereaux accepte le fichier *catalogue_prestations.xml*

Certains logiciels de rédaction de bordereaux offrent la possibilité d'importer les catalogues CRTI-B au format *catalogue_prestations.xml*. C'est le cas le plus simple : utilisez alors ces fonctions (les modalités changent suivant le logiciel utilisé).

2^e cas : votre logiciel de rédaction de bordereaux n'accepte pas le fichier *catalogue_prestations.xml*

- o adaptez ou faites adapter votre logiciel. Les informations techniques nécessaires sont mises à disposition par le CRTI-B*.
- o les logiciels disposent en général de fonctions d'importation pour des formats de type csv ou txt, utilisez l'un des autres types de fichiers mis à disposition par le CRTI-B.
- o en dernier recours, il est possible de procéder à des "copier-coller" pour importer chaque prestation utile dans votre logiciel. Utilisez alors de préférence le fichier pdf. L'opération est fastidieuse mais ne doit être effectuée qu'une fois!

3^e cas : vous n'utilisez pas de logiciel de rédaction de bordereaux :

Procédez par "copier-coller" de préférence à partir du fichier pdf

*cf. document : « Standardisation de l'échange de documents de soumission » disponible prochainement sur www.crtib.lu.

- **Insérez les prestations standardisées dans votre bordereau de soumission**

A partir de votre logiciel d'établissement de bordereau ou par tout autre moyen, créez votre document de soumission.

Les règles suivantes sont à respecter :

1. Si vous utilisez une prestation standardisée CRTI-B, **son numéro unique doit être mentionné explicitement dans le bordereau** (avec préfixes, indice de révision et valeurs des paramètres éventuels : ex. CRTIB-013-100-002-a-01-03). Si votre logiciel ne le prévoit pas, vous devez alors l'insérer manuellement (par exemple en première ligne du texte)
2. Si vous modifiez le titre, l'unité ou le texte de la prestation standardisée, vous devez alors obligatoirement supprimer le numéro d'identification du bordereau, quelle que soit l'ampleur de la modification. Il n'est pas conseillé de modifier la prestation standardisée car l'intérêt du numéro unique est perdu !

3	CONSTRUCTION PORTANTE				
1	COFFRAGE PILIERS RECTANGULAIRES; SECTION <= 900 CM2; H. <= 2.80 M Prestation: CRTIB-013-140-005-a-01-01 Coffrage ordinaire, y compris soutien de coffrage et le décoffrage pour piliers rectangulaires, selon section et hauteur indiquées. P.u.e.t.l.	m2	5		
2	BETON PILIERS RECTANGULAIRES; SECTION <= 900 CM2; H. <= 2.80 M Prestation: CRTIB-013-140-010-a-01-01 Mise en oeuvre de béton pour piliers rectangulaires, selon section et hauteur indiquées. P.u.e.t.l.	m3	1		

extrait d'un bordereau : les prestations standardisées y sont clairement identifiées

- **Si vous souhaitez utiliser un autre catalogue de prestations ou créer votre propre catalogue de prestations...**

Les prestations standardisées du CRTI-B couvrent certains domaines généraux du secteur de la construction. Si votre bordereau doit décrire des prestations qui ne figurent pas dans les bibliothèques CRTI-B, vous pouvez utiliser des prestations d'autres origines.

Certains catalogues sont déjà disponibles au format *catalogue_prestations.xml*. Si vous devez créer votre propre catalogue, utilisez aussi la structure* et le plan de numérotation* du CRTI-B. Si vous souhaitez transmettre ce catalogue à d'autres intervenants, prévoyez une version au format *catalogue_prestations.xml*.

En cas d'utilisation de prestations issues de catalogues autres que CRTI-B, les règles d'utilisation du numéro unique d'identification restent d'application.

*cf. document : « Standardisation de l'échange de documents de soumission » disponible prochainement sur www.crtib.lu.

Les catalogues publiés au format *catalogue_prestations.xml* sont utilisables par les moyens détaillés plus haut.

Afin de générer les formats rtf, csv, sylk, txt et html à partir du fichier xml, le CRTI-B met à disposition un convertisseur de lecture de catalogue de prestations ("CLEC-CP") très facile à utiliser. Ce convertisseur peut être téléchargé sur www.crtib.lu, rubrique 'Convertisseurs' ou obtenu gratuitement sur CD-Rom sur simple demande au CRTI-B.



écran principal du convertisseur CLEC-CP

Le code source du convertisseur étant public, il vous est possible de l'adapter à vos propres besoins.

Des questions ? Sur le site www.crtib.lu, vous trouverez notamment des bibliothèques de prestations, des convertisseurs ainsi que le document de référence*

Le CRTI-B est à votre disposition pour toute information supplémentaire...

*cf. document : « Standardisation de l'échange de documents de soumission » disponible prochainement sur www.crtib.lu.